

Motion votée à la CE du SNTRS-CGT du 9 septembre 2010

La CE du SNTRS-CGT, réunie le 9 septembre 2010 à Ivry, constate l'importance du mécontentement des salariés, notamment à propos de la réforme des retraites. Elle se félicite que ce mécontentement se soit manifesté par une énorme mobilisation dans tout le pays le 7 septembre.

La CE du SNTRS-CGT appelle les personnels de la recherche et de l'enseignement supérieur à prolonger leur mobilisation. Elle demande aux adhérents du SNTRS-CGT de se tourner vers leur collègues titulaires et précaires pour les mobiliser dans les prochains jours par tous les moyens qu'ils jugeront utiles : tracts dans les cantines et les labos, affichages y compris à l'extérieur des bâtiments, assemblées générales etc.

Elle se prononce à la fois pour le retrait du projet de réforme Woerth Sarkozy Parisot et pour la défense des revendications en matière de retraite : le maintien de l'âge légal de 60 ans avec la suppression de la décote, le retour aux 37,5 annuités avec un taux plein de 75%, la prise en compte de la pénibilité, la reconnaissance des carrières longues, le maintien et l'amélioration des droits des femmes, l'indexation des retraites sur les salaires, la prise en compte systématique des années de thèse et de libéralités et des périodes à l'étranger, ainsi que celle du temps de recherche d'emploi et d'études.

La CE du SNTRS-CGT appelle les personnels à faire grève et à manifester lors de la journée du 15 septembre 2010 pour laquelle les confédérations syndicales ont prévu des initiatives en direction des parlementaires et du gouvernement.

La CE appelle à participer aux temps forts qui suivront en particulier celui du 23 septembre.

Votée à l'unanimité

Ivry, le 9 septembre 2010